

1945-2025 : 80 ANS DE LA PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE (PMI)

93 AGENTS DÉPARTEMENTAUX AU SERVICE DES MANCHOIS POUR ACCOMPAGNER LES JEUNES ENFANTS ET LEURS FAMILLES

En 2025, la Protection Maternelle et Infantile fête ses 80 ans. L'occasion de rappeler les missions de ce service géré par les Départements et ses évolutions depuis sa création. En tant que chef de file de la prévention et de la protection de l'enfance, le Département a placé l'enfance comme priorité de la mandature et a engagé diverses opérations pour rendre son action encore plus efficiente. En complément, ce mardi 3 juin, le Département a réuni les professionnels exerçant les missions PMI pour renforcer les liens et échanger sur les bonnes pratiques lors d'une journée dédiée.

LA PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE DE 1945 À NOS JOURS

- **2 novembre 1945 : création de la PMI**

Née juste après la Seconde Guerre mondiale du constat alarmant d'une mortalité infantile en progression, la protection maternelle et infantile est créée par ordonnance du 2 novembre 1945.

Elle permet la protection généralisée de toute une population : femmes enceintes, jeunes mères, enfants de moins de six ans et d'instaurer les visites pré et postnatales, la surveillance des enfants et l'éducation des mères.

- **1964 : la PMI placée sous la responsabilité de la DDASS**

La PMI a subi de nombreuses évolutions notamment avec la loi du 6 juillet 1964 qui place la protection maternelle et infantile (PMI) sous la responsabilité des Directions départementales des affaires sanitaires et sociales (DDASS).

Ses missions ont ainsi évolué au cours du temps : de la surveillance médicale des femmes enceintes, à l'éducation à l'hygiène,

elles couvrent à présent le champ du bien-être de la mère et de l'enfant avec la planification familiale, le suivi des femmes enceintes avant et après l'accouchement ainsi que la santé globale des enfants (consultations, visites à domicile, bilans de santé en école maternelle) et leur éveil.

- **1982 : les Départements en charge de la PMI**

Depuis la loi de décentralisation de 1982, les activités de PMI sont exercées par les Départements et le service de PMI est en charge des missions de santé publique.

La circulaire de 1983 relative aux orientations du service départemental de PMI transforme l'objectif de lutte contre la mortalité infantile en celui de la promotion de la santé telle qu'elle est définie par l'Organisation Mondiale de la Santé. La lutte contre le handicap et les inadaptations de tous ordres est aussi inscrite comme une priorité.

Via la loi du 18 décembre 1989, le service de PMI intègre de nouveaux concepts. La notion de santé globale est reconnue et l'influence de l'environnement sur le développement et l'épanouissement de l'enfant est mis en exergue. La mission de veille et de contrôle des

différents lieux d'accueil de l'enfant lui est confiée.

La loi du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance vient renforcer et rappeler le rôle primordial du service de PMI en matière de prévention précoce dans le champ de la périnatalité et dans celui de la Petite Enfance. Il est rappelé la nécessité de développer un travail en réseau afin de faciliter l'accès aux soins et une meilleure qualité de prise en charge dans le respect du choix des familles.

LES AGENTS PMI DU DÉPARTEMENT DE LA MANCHE RASSEMBLÉS À SAINT-LÔ

La journée organisée à la Maison du Département à Saint-Lô a permis de rassembler 132 personnes, à la fois les agents de PMI présents sur le territoire et les assistants médico-sociaux en référence PMI, afin de renforcer les liens entre les territoires, mettre en perspective les évolutions et les défis à venir, ou bien encore promouvoir les bonnes pratiques et innover en matière de prise en charge.

Parallèlement, la mise en place du projet pour l'enfant vient ré-affirmer la nécessité de se centrer sur les besoins fondamentaux de l'enfant ; la place de la PMI dans les actions de prévention y est centrale ; l'importance des

1 000 premiers jours, période sensible pour le développement et la sécurisation de l'enfant et l'établissement d'un lien d'attachement sécurise sont des concepts essentiels qu'il apparaît important aujourd'hui de rappeler ;

Le Docteur Nolwenn Ducaux Ferre, pédiatre et présidente de l'institut de la parentalité de Rennes et Mme Mélanie Maillard, psychologue, sont intervenues au sujet de la théorie de l'attachement et son impact sur les pratiques professionnelles. Les équipes ont prolongé le travail sur le sujet lors d'ateliers organisés l'après-midi à travers l'étude de cas clinique avec une grille d'observation de la relation parent-enfant. La découverte et l'appropriation de ce nouvel outil ensemble et tous métiers de la PMI confondus a permis d'initier une harmonisation des pratiques et accroître la dynamique d'équipe autour des diverses situations.



LA PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE DE LA MANCHE EN QUELQUES CHIFFRES

Le service de PMI de la Manche regroupe 93 agents :

Au sein des pôles d'action sociale :

- 9 médecins
- 6 puéricultreu/trices conseiller/ères techniques
- 13 sage-femmes
- 51 infirmières/puéricultrices PMI
- 7 conseillères conjugales et familiales

Au sein de la Maison du Département :

- 2 puéricultrices
- 1 sage-femme également conseillère conjugale et familiale
- 4 administratives

En 2024, les agents du Département ont réalisé :

- 2878 bilans de santé en école maternelle
- 5298 consultations médicales réalisées
- 4077 visites à domicile réalisées par une puéricultrice
- 694 visites réalisées par une sage-femme
- 433 entretiens de conseil conjugal ou de planification réalisés